



Édito.

Rarement un gouvernement n'aura mené contre le second degré autant d'attaques. Les projets ministériels en cours sur la réforme du collège, sur nos obligations de service, sur les IMP sont porteurs de régressions et constituent un dynamitage du 2nd degré tel que nous le portons. En effet, ces « réformes » remettent en cause la structuration disciplinaire du collège, elles accentuent l'autonomie des chefs d'établissement, elles participent à la déréglementation et remettent en cause la démocratisation de l'enseignement. C'est également la négation de notre liberté pédagogique avec l'instauration de hiérarchies intermédiaires jusqu'au sein même de l'établissement.

Dans notre académie, de nombreux conseils d'administration de collège et de lycée ont repoussé les Dotations Globales Horaires (DGH) « peau de chagrin » et de nombreuses délégations ont demandé audience auprès des Inspecteurs d'Académie (IA) pour obtenir des moyens permettant le maintien de la qualité des enseignements. La priorité donnée à l'Education s'éloigne bien rapidement...

Ni tenant du statu quo, ni chantre de l'autonomie porteuse d'inégalités, le SNES-FSU maintient la ligne qu'il a toujours suivie : se battre pour des réformes progressives, pour des dotations horaires adaptées aux besoins, pour une formation progressive et porteuse d'ambition. Le SNES-FSU continue d'intervenir pour que la formation initiale soit réellement une "formation d'adulte" débarrassée de ses aspects infantilisants, pour que le temps de service devant élèves soit limité à 5-6h hebdomadaires et pour que la validation intervienne dans le cadre de règles nationales claires et transparentes. Le SNES-FSU continue d'intervenir également pour la revalorisation immédiate des débuts de carrière.

Les élections au conseil d'École de l'ESPE.

Malgré la précipitation dans laquelle la direction de l'ESPE a imposé l'organisation des élections des représentants des stagiaires et des étudiants au Conseil d'École de l'ESPE ,

Les stagiaires et les étudiants ont très massivement apporté leur confiance à la FSU et au SNES-FSU :

SNES-FSU : 85%

Cette légitimité renouvelée permet à vos élus et représentants de porter vos revendications pour des améliorations rapides de vos conditions de formation.

→ Calendrier du mouvement intra 2015 Académie de Nice

- Du 4 au 9 mai : consultation des vœux et barèmes sur SIAM via I-Prof
- Le 19 mai : groupe de travail - situations de handicap, type lycée
- Le 20 mai : groupe de travail - vœux et barèmes, type lycée
- Le 21 mai : groupe de travail - situations de handicap, vœux et barèmes, CPE
- Le 9 juin : CAPA d'affectation, CPE
- Du 10 au 12 juin 2012 : FPMA d'affectation, type lycée
- Le 29 juin : rattachement administratif des TZR
- Du 20 au 24 juillet : affectations annuelles des TZR
- Les résultats seront transmis par le SNES-FSU à ses adhérents par mail et courrier.



Le mouvement intra est maintenant en cours. Votre présence massive dans nos réunions, lors de nos permanences où nous avons pu vous informer et vous conseiller, est une marque supplémentaire de votre confiance. Vos élus SNES-FSU, majoritaires dans toutes les instances paritaires, après vérification des vœux et des barèmes de chaque candidat à la mutation, veilleront à ce que le Recteur procède du 9 au 12 juin, dans le respect des principes de transparence et d'équité, à la meilleure affectation possible pour tous.

À cet effet, les **fiches syndicales** que vous nous avez adressées en grand nombre sont un outil efficace pour vous représenter et vous défendre.

Si ce n'est déjà fait, **renvoyez-nous d'urgence la fiche syndicale** accompagnant cette circulaire avec le double de vos vœux (ou à la section du SNES-FSU de votre académie d'accueil).

Lors des FPMA (Formations Paritaires Mixtes Académiques), vous obtiendrez une affectation dans un établissement ou dans une zone de remplacement (ZR).

Si vous devenez TZR Titulaire sur Zone de Remplacement), vous aurez alors la possibilité de formuler des préférences pour votre établissement de rattachement administratif (RAD), pour une affectation annuelle (AFA) ou pour des remplacements de courte et moyenne durée (REP). N'hésitez pas à nous contacter, nous vous soutiendrons en vous aidant à élaborer votre stratégie de préférences.

Pour toutes ces opérations administratives, là aussi, vous serez représentés par vos élus SNES-FSU qui vous informeront dans les délais les plus brefs. Entre temps, **n'hésitez pas à nous solliciter pour tout complément d'information.**



Comment connaître son affectation ?

(Académie de Nice)

- Consultez le site www.snes.edu, rubrique **mutations** (munissez-vous de votre numéro de carte SNES-FSU et du mot de passe).
- Consultez votre boîte mail le soir même de la commission..
- Appelez le SNES-FSU dès la fin de votre commission au
04 97 11 81 53

Procédures de validation et de titularisation.

La circulaire encadrant cette procédure de validation est parue au Bulletin Officiel n° 13 du 26 mars 2015. Elle précise que l'évaluation sera établie pour TOUS les stagiaires au travers de 3 évaluateurs : corps d'inspection en lien avec le tuteur, le chef d'établissement et la directrice de l'ESPE, sauf pour les lauréats du concours exceptionnel et pour les stagiaires par liste d'aptitude qui seront « privés » du rapport de la directrice de l'ESPE.

Le jury académique de validation devrait se réunir début juin pour établir la liste des stagiaires dont le stage n'a pas été satisfaisant. Ces stagiaires seront alors convoqués à un entretien d'une vingtaine de minutes (aucun cadrage national). À l'issue de cet entretien, le jury académique, ou les corps d'inspection pour les agrégés, se réunira de nouveau pour délibérer et proposera au recteur la titularisation, le renouvellement ou le licenciement.

Comme il n'y a aucun élu du personnel dans les instances délibératives, il est essentiel de prendre contact avec le secteur ESPE de la section académique du SNES-FSU.

Chaque année, 15 à 20% des stagiaires sont convoqués pour ces entretiens, 95% des stagiaires sont titularisés au final. Nous veillerons à ce qu'il en soit ainsi cette année encore.

Votre première affectation.

Vous rejoindrez bientôt votre premier poste...

Nous vous conseillons de prendre contact rapidement avec l'administration de votre établissement afin de faire valoir vos contraintes personnelles, vos souhaits en matière d'emploi du temps, les niveaux des classes ou les séries souhaitées, ceci en vue d'une rentrée la plus sereine possible.

Prenez également contact, dès que possible, avec un responsable SNES-FSU de l'établissement (« S1 ») qui pourra vous présenter aux autres collègues, vous conseiller, vous informer sur les caractéristiques pédagogiques et matérielles de votre collège ou lycée.

Vous pouvez aussi vous adresser à votre section départementale («S2») ou à la section académique («S3») pour toute information ou précision supplémentaire.

AIP/ AAI : aides pour le logement.

Un certain nombre d'entre vous est en mesure de percevoir la prime d'Aide à l'installation des Personnels (AIP), d'un montant de 500 ou 900 €. Cette aide ministérielle correspond en fait à un remboursement partiel des frais engagés pour une location prise postérieurement à votre affectation. La demande doit être faite dans les quatre mois qui suivent la date du contrat, et demandée dans les 2 ans qui suivent l'affectation. Pour plus de précisions : **www.aip-fonctionpublique.fr**

Aide Académique à l'Installation (AII) . Cette aide, versée par le service social du rectorat est sous conditions de ressources et d'un montant maximum de 750 euros. Elle est destinée à soutenir les agents nouvellement nommés dans l'académie et dans l'obligation de changer de domicile ou affectés dans certains établissements difficiles situés en zone urbaine.

Vous devez contacter le bureau de l'action social 04 93 53 72 66 ou action-sociale@ac-nice.fr

Le SNES-FSU, toujours à vos côtés.

Vous avez été cette année en contact avec les militants du secteur ESPE du SNES-FSU, également peut être au niveau de l'établissement, mais aussi, avec les militants des sections départementales et de la section académique.

Tout au long de votre carrière, ces militants vous informeront et vous soutiendront.

Veiller à la carrière de tous ...

De très nombreux actes de gestion jalonnent la carrière des enseignants du second degré (notations, congés formation, avancements d'échelon, promotions, mutations). Ces actes de gestion sont soumis à des instances paritaires académiques ou nationales. **Dans ces commissions, les élus du SNES-FSU, très largement majoritaires et ce dans toutes les académies, siègent pour veiller à la transparence et à l'équité des décisions administratives et relever puis faire corriger les erreurs.**

Préserver notre expertise disciplinaire...

Le SNES-FSU, ce sont aussi les Observatoires des contenus, des programmes et des pratiques au niveau national et académique. Des stages nationaux et académiques de formation syndicale sont organisés pour développer une réflexion collective, pluraliste, sur les contenus, les programmes et les pratiques.

Vous êtes satisfaits du SNES-FSU, du travail de vos élus, de leur engagement, de leur efficacité ; vous vous reconnaissez dans les valeurs qu'il défend ; vous appréciez le syndicalisme de lutte et de propositions qu'il fait vivre pour la défense du service public d'éducation et de ses personnels. Vous souhaitez renforcer son efficacité, participer à la réflexion et à l'action collectives, apporter votre contribution à la défense d'un service public d'éducation de qualité garant d'équité et de progrès social sur l'ensemble du territoire, défendre nos professions, améliorer nos conditions d'exercice, revaloriser nos salaires :

Adhérez et faites adhérer au SNES-FSU !

Montant de la cotisation : 116 euros pour les certifiés, 137 euros pour les agrégés. **66% de la cotisation est déductible du montant de l'impôt sur le revenu.**

Pour contacter le SNES-FSU

À NICE :

Section académique du SNES-FSU, 264 Bd de la Madeleine. Tél : 04 97 11 81 53, s3nic@snes.edu

À TOULON :

Section départementale du SNES-FSU du Var, 208 rue Emile Ollivier. Tél : 04 94 92 36 77 ou 09 60 49 34 36, s2toulon@wanadoo.fr

Notre site académique : www.nice.snes.edu

ou national : www.snes.edu



https://twitter.com/SNES_FSU_Nice



<https://www.facebook.com/snesnice>